

Réunion de sensibilisation des AT/MP (Aprodem)

Les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures

La réunion se déroulera le :

JEUDI 12 MARS 2020 de 9 h 30 à 16 h 30 au 5 rue Vlamincq à Chartres,
animateur Christophe VERRIER – Ingénieur Conseil HSE de l'Uimm Centre-Val de Loire.

Inscription obligatoire. Formation gratuite, le déjeuner sera à votre charge.

Objectifs

- Identifier les dispositions réglementaires relatives aux travaux réalisées par une entreprise extérieure dans un établissement
- Appréhender les enjeux de la sous-traitance et les relations entre les entreprises extérieures et les entreprises utilisatrices
- Elaborer une démarche de prévention des risques de coactivité

Points clés de la formation

- Le code du travail
 - ✓ Champ d'application et obligations
 - ✓ Etapes clé de la démarche : inspection commune préalable, plan de prévention, coordination ...
- Les responsabilités de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure
- Le plan de prévention : contenu, types de travaux et mise en œuvre
- Le rôle de chacun :
 - ✓ Les acteurs de la prévention (CSE, Médecin du travail, ...)
 - ✓ Inspection du travail et la CARSAT / CRAMIF
- Les opérations de chargement et de déchargement
 - ✓ Contexte réglementaire
 - ✓ Protocole de sécurité
- Etude de cas : réalisation d'une analyse des risques et rédaction d'un plan de prévention.

Ces actions de formation sont destinées aux :

- chefs d'entreprise,
- cadres dirigeants,
- salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels,
- présidents de CSE
- représentants patronaux assumant des mandats liés à la sécurité, la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail, des entreprises employant majoritairement de salariés du régime général de sécurité sociale.